



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers Présents 12

**PROCÈS-VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS**

**Séance ordinaire**  
**du 16 septembre 2016 à 19 heures 30**  
**sous la présidence de M. Richard MAZAJCZYK,**  
**Maire**

**Sont présents :** ABIDI Farid, BINDLER Miriam, DICK Rosalie, DRAXEL Laurent, JEANDON Christelle, GUTTIG Stéphanie, LILLER Laurent, MAZAJCZYK Richard, MOREAUX Muriel, TRIANTAFYLLIDIS Pascal, WEISS Jean-Julien et WEISS Nicolas.

**Absents excusés :**

**Ont donné procuration :** DROUET Angélique à JEANDON Christelle, SCHWEITZER Carlo à MAZAJCZYK Richard, SPRINGINSFELD Thomas à ABIDI Farid.

**Secrétaire de séance :** LILLER Laurent.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la séance du 13 mai 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Garantie d'emprunt de l'Association Foncière de Soppe-le-Bas
4. Décision modificative n°1
5. Personnel communal : modification de la délibération du 27 juillet 2015 (poste d'ingénieur)
6. ONF : Programme de travaux d'exploitation en forêt pour 2017
7. Fixation d'un tarif pour l'enlèvement de dépôts sauvages
8. Rapport d'activités 2015 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
9. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable
10. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
11. Motion enseignement religieux
12. Divers

**Point 1**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2016**

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 13 mai 2016 expédié à tous les membres, est commenté par Mr le Maire. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

**Point 2**

**Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur LILLER Laurent a été désigné secrétaire de séance.

**Point 3**  
**Garantie d'emprunt de l'Association Foncière de Soppe-le-Bas**

L'Association Foncière (AF) envisage de contracter un emprunt d'un montant de 15000 € pour financer des travaux de réfection de chemins ruraux. Après consultation de plusieurs établissements bancaires, il s'avère que les banques demandent une garantie d'emprunt par la commune pour octroyer le crédit à l'AF : une garantie d'emprunt est un engagement par lequel le garant s'engage en cas de défaillance de l'emprunteur à assurer le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

L'Association Foncière de Soppe-le-Bas sollicite la commune pour bénéficier de sa garantie d'emprunt à 100% au titre de l'emprunt ci-dessous, dans le cadre de travaux de réfection de chemins ruraux. L'AF a obtenu l'offre de prêt suivante du Crédit Mutuel :

- Prêt à long terme et à taux fixe
- Montant du prêt : 15000 €
- Durée du prêt : 10 ans
- Taux : 0.85 % fixe remboursement trimestriel
- Remboursement en termes constants en capital (intérêts en sus) = 375 €/trimestre (coût total du crédit = 653.45 €)

Considérant les conditions imposées par le Code Général des Collectivités Locales pour que la Commune puisse accorder sa garantie d'emprunt,  
Considérant la situation financière de l'Association Foncière analysée au vu des comptes des 10 dernières années,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accorde à 100% la garantie de la commune pour le remboursement du prêt à contracter par l'Association Foncière de Soppe-le-Bas
- Autorise Monsieur le Maire à conclure les actes nécessaires à la concrétisation de cet accord.

**Point 4**  
**Décision modificative n°1**

Le Maire expose à l'assemblée : une Décision modificative est nécessaire en raison de l'augmentation de la contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Pour 2015, cette contribution était de 3116 € ; pour 2016, elle est portée à 8136 €.

Il y a lieu d'augmenter les crédits inscrits au compte de dépenses 73925 (FPIC) ; pour équilibrer, on augmente également les crédits au compte de recettes 70323 (redevances d'occupation du domaine public) pour un montant de 1700 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Vote la décision modificative suivante :

<b><u>Section de fonctionnement</u></b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>73925</b>	<b>1700,00</b>	<b>70323</b>	<b>1700,00</b>
<i>Fonds péréqua°interco et communal</i>		<i>Redevance occupation domaine public</i>	
<b>TOTAL section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>1 700,00</b>	<b>Recettes</b>	<b>1 700,00</b>

2016-13

**Point 5****Personnel communal : modification de la délibération du 27 juillet 2015**

Madame Stéphanie GUTTIG se retire de la salle de conseil et ne participe ni au débat, ni au vote.

Par délibération du 27 juillet 2015, le Conseil Municipal avait décidé de créer un poste d'ingénieur principal à raison d'une heure par semaine et pour une durée d'un an renouvelable pour M. GUTTIG Francis, afin d'assurer la surveillance et la coordination des travaux de construction de la mairie et de l'école.

Le contrôle de légalité a relevé, hors du délai légal de recours, que la création du poste d'ingénieur principal n'est possible que dans une commune de plus de 2000 habitants. Les délais de retrait de la délibération et du contrat étant dépassés, il convient toutefois de procéder à la modification de la délibération et à la régularisation du contrat de travail par avenant afin d'être en conformité avec la loi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de la modification de la délibération du 27 juillet 2015 comme suit :
  - Création d'un emploi permanent « d'ingénieur territorial » pour une durée hebdomadaire de travail de 1 h / semaine et pour une durée de un an renouvelable;
  - Les autres termes de la délibération restent inchangés
- Demande au Maire de modifier le contrat de M. GUTTIG Francis en conséquence par un avenant.

M. DRAXEL Laurent arrive à 19h58.

**Point 6****ONF : Programme des travaux d'exploitation en forêt pour 2017**

Mme GUTTIG Stéphanie rejoint l'assemblée.

Le Maire passe la parole à M. Pascal TRIANTAFYLLIDIS, conseiller municipal délégué, qui présente à l'assemblée le programme des travaux d'exploitation en forêt avec l'état prévisionnel des coupes pour 2017 qui nous a été soumis par l'ONF : Il est prévu de couper un total de 391m3, dont 103 m3 de bois de chauffage, 232 m3 de bois d'œuvre et 56m3 de bois non façonné.

Le montant total des travaux d'exploitation s'élève à 16125 € HT, soit un bilan net prévisionnel de 6445 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes pour 2017 présenté par l'ONF
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires à son exécution au compte 61524 du BP 2017
- Autorise le conseiller municipal délégué, M. Pascal TRIANTAFYLLIDIS, à signer le programme et à approuver sa réalisation par voie de conventions ou de devis dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

**Point 7****Fixation d'un tarif pour l'enlèvement de dépôts sauvages**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1983 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Considérant que l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des lieux représentent un coût pour la commune,

Considérant que pour le respect de l'environnement et la propreté du village, il convient de fixer le prix de l'intervention sur les lieux, de l'enlèvement du dépôt et du nettoyage du site,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer le tarif concernant l'intervention, l'enlèvement et le nettoyage des lieux où ont été entreposés des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou assimilés à 150 €
- Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.

#### **Point 8**

#### **Rapport d'activités 2015 du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin**

Le rapport d'activités et le compte administratif 2015 du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin ont été communiqués préalablement à la réunion aux membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal :

- Approuve les documents présentés et n'a pas d'observations particulières à formuler.

#### **Point 9**

#### **Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable a été communiqué préalablement à la réunion aux membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport présenté par le SIAEP de la Vallée de la Doller et n'a pas d'observations particulières à formuler.

#### **Point 10**

#### **Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets**

Le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets a été communiqué préalablement à la réunion aux membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport présenté par le SICTOM et n'a pas d'observations particulières à formuler.

#### **Point 11**

#### **Motion enseignement religieux**

L'enseignement religieux dans les établissements publics en Alsace Moselle a un caractère obligatoire dans le cycle primaire et secondaire (collèges et lycées), selon plusieurs lois françaises et allemandes dont la loi Falloux du 15 mars 1850. Ce caractère obligatoire a été réaffirmé plusieurs fois, notamment par le Conseil d'Etat en 2001.

Cependant, si le caractère obligatoire s'impose aux établissements scolaires, il ne s'impose pas aux élèves, lesquels peuvent en être dispensés à l'initiative des parents.

L'Observatoire de la laïcité, rattaché au Premier Ministre, s'est penché sur l'ensemble du régime local des cultes dans les trois départements d'Alsace Moselle et a formulé en mai 2015 des préconisations concernant notamment les cours d'enseignement religieux. Ainsi, l'Observatoire suggère que les élèves ne souhaitant pas suivre les cours de religion en Alsace Moselle ne soient plus tenus de demander une dispense comme c'est le cas actuellement, mais que ces élèves fassent plutôt une démarche volontaire d'inscription.

L'heure d'enseignement religieux serait ainsi considérée comme une simple option, placée en supplément du temps de l'enseignement.

2016-14

Suite à ces préconisations, la Ministre de l'Education Nationale, Madame Najat Vallaud-Belkacem, a consulté les élus alsaciens et mosellans en vue d'une évolution des conditions de l'enseignement religieux à l'école.

En réponse à cette consultation, le Conseil Municipal de Soppe-le-Bas, à l'unanimité :

EXPRIME son total désaccord

DEMANDE le statu quo quant au maintien des dispositions actuellement en place pour organiser et proposer l'enseignement religieux dans le cadre scolaire.

En effet, la proposition du Gouvernement constitue un nouveau grignotage du droit local totalement inacceptable.

Par ailleurs, dans la période actuelle, alors qu'il faut lutter contre le renfermement communautaire et religieux, l'enseignement religieux dans les établissements publics constitue un atout pour permettre une ouverture d'esprit des élèves et pour lutter contre les préjugés ou la crainte des différences, nés de la méconnaissance des autres cultes et autres cultures.

#### Point n°12 Divers

- **Arrêtés préfectoraux du 14 juin 2016 et du 20 juillet 2016 concernant l'installation classée « Soppe Véhicules Industriels »** : portés à la connaissance du conseil municipal
- **Transformation de l'ADAUHR en Agence Technique Départementale** : un accord de principe pour l'adhésion à la nouvelle structure a été donné.
- **Anniversaires** : M. GEYER et Mme DRAXEL (organisation des visites)
- **Repas de Noël** : fixé au 3 décembre 2016 ; le lieu reste à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50 mn.

**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la séance du 16 septembre 2016**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 13 mai 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Garantie d'emprunt de l'Association Foncière de Soppe-le-Bas
4. Décision modificative n°1
5. Personnel communal : modification de la délibération du 27 juillet 2015 (poste d'ingénieur)
6. ONF : Programme de travaux d'exploitation en forêt pour 2017
7. Fixation d'un tarif pour l'enlèvement de dépôts sauvages
8. Rapport d'activités 2015 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
9. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable
10. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
11. Motion enseignement religieux
12. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MAZAJCZYK Richard	Maire		
SCHWEITZER Carlo	1 <sup>er</sup> Adjoint	Procuration à MAZAJCZYK Richard	
DROUET Angélique	2 <sup>ème</sup> Adjoint	Procuration à JEANDON Christelle	
ABIDI Farid	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
GUTTIG Stéphanie	Conseillère municipale		
WEISS Nicolas	Conseiller municipal		
SPRINGINSFELD Thomas	Conseiller municipal	Procuration à ABIDI Farid	
TRIANAFYLLIDIS Pascal	Conseiller municipal		
MOREAUX Muriel	Conseillère municipale		
JEANDON Christelle	Conseillère municipale		
DRAXEL Laurent	Conseiller municipal		
LILLER Laurent	Conseiller municipal		
DICK Rosalie	Conseillère municipale		

**2016-15**

WEISS Jean-Julien	Conseiller municipal		
BINDLER Miriam	Conseillère municipale		